



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 21 MAI 2022

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION N° 041 - 05 - 2022 - Direction Générale des ServicesVENTE SEMAC/COMMUNE - PARCELLES AK 408 ET AK 667*(La Commission Cadre de Vie qui s'est réunie le 12 mai a émis un avis favorable à l'unanimité)*Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 02 JUN 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 13 Mai 2022.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents 26

Représentés 7

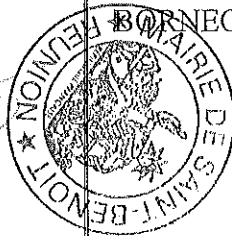
Excusés 0

Absents 6

Total des votes 33

Le Maire,

P. SELLY



L'An Deux Mille Vingt-Deux, le samedi 21 mai à 09 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase du Lycée Marie Curie de Sainte Anne, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE --- Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Jean Luc JULIE –

ONT DONNE PROCURATION : Sylvie PAYET à Valentine SERRANO – Patrice ELLAMA à Jean François CATAN – Marie Sabine SAUTRON Sarah SALAH – ALY - Christelle HOAREAU à Jean Louis VITAL - Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL à Charles André SAINT PIERRE - Philippe LE CONSTANT à Jean Luc JULIE

ABSENT EXCUSE :-

ABSENTS : Alicia HAYANO – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Hans DIJOUX - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de l'aménagement du front de mer prévu par la commune de Saint-Benoît, il est nécessaire de maîtriser les parcelles cadastrées AK 408 et AK 667 appartenant à la SEMAC, d'une superficie totale de 4 841 m², situées en face de l'ancienne gare ferroviaire.

Eu égard à la nécessité de cet aménagement s'agissant de l'attractivité économique et touristique de la commune, et de l'ouverture de son centre-ville vers la mer, la SEMAC est favorable à la cession de ces fonciers classés en zone urbaine (Ua) du PLU et situés en totalité en zone rouge du PPR Littoral, au prix de **106 502 €**, conformément aux stipulations du compromis de vente avec prise de possession anticipée, signé par les deux parties les 27 août et 1^{er} septembre 2021.

Ce prix étant inférieur à 180 000 €, l'avis des Domaines n'est pas obligatoire.

Dans ce contexte, le Président propose à l'Assemblée :

- D'approuver l'acquisition des parcelles AK 408 et AK 667 au prix de 106 502 €,
- De l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les actes y afférents,
- D'inscrire cette dépense au budget communal.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoit, les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé

Le Maire,

Patrice SELLY

